

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DGRI 16 Subvention (30 000 euros) et convention avec CARE France pour un programme d'aide d'urgence aux populations sinistrées au Vanuatu par le typhon Pam.

M. Patrick KLUGMAN et Mme Célia BLAUEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 euros à l'association CARE France, sise au 71 rue Archereau - 75019 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^{ème} Commission et Mme Célia BLAUEL, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association CARE France, sise au 71 rue Archereau - 75019 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30 000 euros est attribuée à CARE France.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre des relations internationales, exercice 2015 et suivants, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO